

Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la situation de la zone apaisée, à l'angle de la chaussée de Mons et de la rue de Meersman.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :
G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

« Lors de la législature 2006-2012, le Collège a décidé de faire de l'angle formé par la chaussée de Mons et la rue de Meersman une zone apaisée dédiée aux terrasses des commerces et aux piétons. Or, il est à constater qu'à l'heure actuelle, les véhicules envahissent cet espace pourtant aménagé à d'autres usages. Le Collège peut-il me dire ce qu'il compte faire pour résoudre cet envahissement du stationnement non autorisé sur cette portion du domaine public ? »

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende antwoord:

« La zone apaisée entre la Chaussée de Mons et la rue de Meersman est un endroit utilisé pour se stationner depuis des années. Il est dommage qu'il n'y ai jamais vraiment eu de terrasses et cela soulève la question de savoir pourquoi rien n'a changé pendant toutes ces années. Aujourd'hui, de nombreux véhicules sont garés des deux cotés de la barrière et la barrière, bien qu'amovible a de nouveau été vandalisée. L'accès est maintenant bloqué avec une grosse pierre. La police est informée des infractions et il lui a été demandé de surveiller la mise en place de la zone apaisée.

Cureghem jouera un rôle majeur dans le nouveau plan de mobilité et dans l'aménagement de la place autour de l'église. La zone apaisée sera réévaluée. Cela veut dire que, dans un périmètre plus large, en coopération avec les habitants et les associations situées dans les rues environnantes, une zone apaisée plus grandes va être discutée pour créer un espace libre dans Cureghem. »

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que la situation pourra s'améliorer et qu'en attente d'amélioration structurelle, on fasse respecter la règle avec plus d'assiduité.